



MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PRÉVENTION

> **Un plan de prévention écrit doit être mis en place avant le commencement des travaux par une entreprise extérieure dès lors que la durée des travaux est au moins de 400 heures sur 12 mois ou bien si les travaux figurent sur la liste des travaux dangereux fixé par l'arrêté du 19 mars 1993.**
(art. R4512-7 du Code du travail.)



DURÉE

1 jour.

PUBLIC

Responsable sécurité, responsable maintenance, chef de secteur, responsable des moyens généraux.

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique .

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Art. R 4512 à R4515 du code du travail
Décret 92/158 du 20/02/1992 et de l'arrêté du 19/03/1993.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir élaborer, concevoir et mettre en œuvre un plan de prévention dans le cadre des interventions et travaux effectués sur un site industriel et/ou une institution classée (ICPE).

Organiser, pour une entreprise extérieure, la sécurité du chantier en fonction de la sécurité de l'entreprise utilisatrice.

CONTENU

- ⇒ Les dispositions réglementaires du plan de prévention ;
- ⇒ La responsabilité civile de l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice ;
- ⇒ Mise en place du plan de prévention ;
- ⇒ L'évaluation des risques par l'analyse de l'interaction des risques entre l'entreprise extérieure et de l'entreprise utilisatrice (document unique) ;
- ⇒ Le rôle des différents interlocuteurs internes et externes ;
- ⇒ La communication et la signalisation ;
- ⇒ Analyse et mise en pratique à partir d'un document interne ou externe ;
- ⇒ Lien entre le plan de prévention et le document unique ;
- ⇒ Élaboration du plan de prévention.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : HSCT07-MPP